

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR LE

# PATRONAGE DES LIBÉRÉS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

PAR LE DÉCRET DU 4 NOVEMBRE 1875

RUE DE L'UNIVERSITÉ, 174

---

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 10 MARS 1905

---

COMPTE RENDU

DE L'ANNÉE 1904

---

PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME DE PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

13, QUAI VOLTAIRE, 13

—  
1905

## AVIS IMPORTANT

---

La Société générale pour le patronage des libérés étant reconnue d'utilité publique, par décret du 4 novembre 1875, a qualité pour recevoir tous dons et legs.

Afin de guider les personnes qui désireraient faire bénéficier notre Société de leurs libéralités, nous donnons ci-dessous la formule dans laquelle elles peuvent le faire :

Je donne ou je lègue à la Société générale pour le patronage des libérés, dont le siège est à Paris, une somme de ....., nette des droits d'enregistrement et de mutation.

---

Les dons en nature, tels que vêtements, linge, chaussures, etc., neufs ou hors d'usage, pour hommes ou pour femmes, sont reçus avec reconnaissance au siège de la Société, 174, rue de l'Université.

1875  
F9013

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR LE

# PATRONAGE DES LIBÉRÉS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

PAR LE DÉCRET DU 4 NOVEMBRE 1875

RUE DE L'UNIVERSITÉ, 174

---

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 10 MARS 1905



COMPTE RENDU

DE L'ANNÉE 1904

---

PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME DE PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

13, QUAI VOLTAIRE, 13

1905

**FONDATEUR.**

M. DE LAMARQUE, Ex-chef de bureau à l'Administration pénitentiaire.

**PRÉSIDENT HONORAIRE DE LA SOCIÉTÉ :**

M. Léon LEFÈBRE, membre de l'Institut, ancien sous-secrétaire d'Etat aux Finances.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION.**

**PRÉSIDENT :**

M. BÉRENGER, sénateur, ancien vice-président du Sénat, membre de l'Institut, membre du Conseil supérieur des prisons.

**VICE-PRÉSIDENTS :**

MM. GOMOT, ancien ministre de l'Agriculture, sénateur.  
ALBERT RIVIÈRE, ancien magistrat, secrétaire général de la Société générale des prisons.

**SECRETARE-GÉNÉRAL :**

M. P. DE BOUTAREL, publiciste, chargé de la publication du compte rendu in-extenso des séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques.

**TRÉSORIER :**

M. Rous, sous-chef de bureau en retraite au ministère de la Guerre.

**MEMBRES DU CONSEIL :**

MM. CLAIBIN, avocat, ancien conseiller municipal.  
DEMARTIAL, conseiller à la Cour de Cassation.  
MAURICE FAURE, sénateur.  
GARÇON, professeur à la Faculté de Droit.  
LEPOITTEVIN, professeur à la Faculté de Droit.  
LORTAT-JACOB, avoué honoraire.  
MADRE, premier président honoraire.  
EDOUARD MILLAUD, ancien ministre des travaux publics, membre du Conseil supérieur des prisons, sénateur.  
D<sup>r</sup> MOTET, membre de l'Académie de médecine.  
JOSEPH REYNAUD, conseiller d'Etat, membre du Conseil supérieur des prisons.

**Dames patronnesses :**

M<sup>mes</sup> AUDIN DU MÉNIL, rue Denfert-Rochereau, 54.  
BOBIERRE DE VALLIÈRE (Alfred), rue Las-Cases, 15.  
DUPUY, inspectrice générale des prisons, rue Poisson, 10.  
GRANDMANGE, rue de Furstemberg, 6.

**Bureau central, rue de l'Université, 174.**

*Chef de bureau :* M. PERRIN.

**Asile des femmes, rue de Lourmel, 49.**

*Directrice :* M<sup>me</sup> JEAUCOUR.

*Directeur de l'atelier de brochage :* M. SÉGUY.

**Asile des hommes, rue des Cévennes, 25.**

*Fondation LAUBESPIN.*

*Directeur :* M. LASENNE.

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**

POUR LE

**PATRONAGE DES LIBÉRÉS**

Assemblée Générale du 10 Mars 1905.

Présidence de M. GOMOT

SÉNATEUR

VICE-PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ.

La séance est ouverte à cinq heures.

M. Gomot exprime le regret que M. Bérenger soit empêché, par des circonstances inattendues, de présider l'Assemblée générale de cette année, et donne ensuite la parole à M. de Boutarel, secrétaire général de la Société, qui lit le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Nous avons eu, l'année dernière, l'occasion de vous rappeler l'accord intervenu de vieille date entre la Préfecture de Police et la Société, pour l'admission, au patronage, des vagabonds méritant quelque intérêt, bien que déjà incarcérés au Dépôt. Nous vous disions, à ce propos, que cette mesure débonnaire, poussée trop loin, en était arrivée à une augmentation fictive du nombre annuel de nos patronnés, en facilitant, à beaucoup de ceux qui bénéficiaient d'une telle faveur, le moyen de reprendre leurs habitudes errantes après un séjour de quelques heures à l'asile. Nous ajoutions que la Préfecture de Police, avisée de cette pratique, préjudiciable à l'ordre public autant qu'au bon fonctionnement de notre œuvre, avait pris des précautions pour ne plus nous adresser, à l'avenir, que des sujets présentant des garanties de bonne volonté moins douteuses. Ce choix plus sévère de l'Administration a réduit quelque peu en 1904, comme en 1903, le nombre de nos assistés ; mais, d'autre part, il a eu pour résultat de nous débarrasser de beaucoup de pensionnaires de passage, trop mal intentionnés pour

nous mettre à même d'exercer à leur égard un patronage efficace.

Notre compte moral s'est aussitôt ressenti de cette amélioration. Si les patronnés y ont figuré en moins grand nombre, les résultats utiles y ont sensiblement augmenté ; ils ont retrouvé le chiffre de 50 pour cent environ, qu'ils avaient un moment perdu par suite de l'excès d'indulgence précité. L'examen comparé de nos exercices successifs, depuis plusieurs années jusqu'à celui qui vient de prendre fin, nous donne la preuve de ce progrès. Il est doublement encourageant, en ce qu'il nous permet une appréciation plus exacte des misères qui font appel à notre assistance, et l'emploi plus rationnel de nos subventions.

Nous vous apportons cette fois un total de 3.106 patronnés, un peu en progrès sur l'année précédente, malgré les admissions plus rigoureusement accordées. Si nous discutons cet ensemble dans ses détails, nous y trouvons que le nombre des patronnés, hommes ou femmes, renvoyés pour fautes disciplinaires, tend à diminuer d'une façon appréciable : de 88 en 1903, il est tombé en 1904 à 77, bien que, dans ce dernier exercice, le nombre des patronnages ait été supérieur de 64 à celui de l'année précédente.

Pour les exercices antérieurs, ces cas d'insubordination se chiffraient à plus de 100. Une réduction de plus d'un quart est donc à noter maintenant sur ce chapitre négatif de nos assistés. Elle démontre un progrès réel dans la bonne surveillance des asiles et surtout dans l'esprit qui s'y manifeste. Nous devons nous en féliciter autant que des services matériels que nous rendons. Le relèvement moral de nos patronnés n'est-il pas le but que nous ambitionnons avant tout autre ? Ce n'est pas tout que d'aider des libérés à sortir de peine ; s'ils quittent nos asiles avec la résolution plus ferme de ne pas récidiver et de faire oublier leur défaillance, nous avons atteint la plus haute récompense de nos efforts.

Comme toujours, les services rendus ont été de diverses natures : 141 patronnés sont retournés dans leur pays munis de passeports avec secours de route ; 30 sont entrés à l'hôpital ; 549 ont trouvé du travail ; 2 ont été dirigés sur les colonies et 1 a été rapatrié par les voies ferrées ; 3 ont été réhabilités ; 704, n'ayant sans doute plus besoin de l'asile, se sont retirés avant l'expiration du délai réglementaire, ayant tout au moins bénéficié d'une hospitalité qui leur a évité la récidive, et permis de faire en pleine sécurité les démarches nécessaires pour se créer une occupation. A ce nombre, il faut ajouter 180 assistés qui, sans avoir à nous demander un abri et des aliments, sont venus réclamer notre assistance et nos conseils.

9 engagements militaires sont à joindre à cette énumération. Dans cette dernière catégorie de patronnés, nous comptons autrefois un nombre de placements beaucoup plus élevé. Dans le principe, il dépassait fréquemment 300. A quoi faut-il attribuer cette diminution ? D'abord et surtout aux motifs d'exclusion qui se sont multipliés ces années dernières ; et aussi sans doute à des tendances plus sédentaires, moins disposées que par le passé à la vie dure et assujettissante du régiment. Quoi qu'il en soit, ce mode de patronage, même réduit, reste encore une de nos grandes ressources pour les égarés auxquels une peine subie dans des conditions de repentir soutenu, laisse assez d'énergie pour ne pas désespérer de l'avenir, leur relèvement dut-il être le prix de plusieurs années de soumission au devoir et à la discipline la plus rigou-

reuse. Bien des exemples pourraient être cités, de patronnés qui, dans cette voie de reconstitution morale, ont trouvé le salut et rétabli à tout jamais une existence un moment compromise.

Nous avons de nouveau, Messieurs, à vous parler de notre atelier de brochage, et des difficultés qu'il continue à nous créer. En 1902, nous avions eu, de ce chef, à enregistrer une perte de 7.584 francs 04 centimes ; l'année suivante, elle avait été diminuée de près d'un tiers. Cette amélioration nous avait donné de l'espoir : une nouvelle déception nous est survenue ; l'année 1904 se chiffre, pour ce chapitre toujours en souffrance, par un déficit de 7.438 fr. 48 centimes, qui nous renouvelle à peu de chose près celui de 1902. A quoi faut-il attribuer un mécompte si persistant ? Il est de toute évidence qu'il coïncide avec une crise d'un caractère spécial, se rapportant aux publications de toute nature. Mais cette crise, en quoi consiste-t-elle au juste ? La librairie l'appelle la crise du livre ; les feuilles périodiques, la crise du journal ; ne serait-elle pas plutôt une évolution dans les habitudes du lecteur ? Le livre, autrefois, et même les gazettes étaient relativement des produits de luxe, ne faisant appel qu'à la partie aisée de la population. Le bas prix du papier et le tirage mécanique ont changé tout cela. Le volume de 3 francs est tombé à 1 franc ; et voilà déjà les éditions populaires qui le livrent souvent à 25 centimes, dans des conditions défectueuses, il n'y a pas à en douter, mais le fait n'en existe pas moins. Il en est résulté, pour le brochage, des exigences souvent désastreuses de la part de la librairie. Comment, avec ses bas prix, pourrait-elle maintenant rémunérer suffisamment le brocheur ? De là des tarifs dérisoires, qui souvent ne font que couvrir la main-d'œuvre, sans profit pour l'entreprise, et ne sont acceptés qu'en vue d'éviter le chômage.

C'est dans ces conjonctures que notre atelier a eu à fonctionner cette fois. Son travail a augmenté, mais avec une rémunération moindre, qui, combinée avec des frais généraux restés les mêmes, nous fait désespérer de compter prochainement sur un retour à l'équilibre un moment entrevu.

En devons-nous conclure, Messieurs, que notre atelier de brochage est à supprimer ? Votre Conseil d'administration en a plusieurs fois délibéré : il n'a pas cru qu'une mesure aussi radicale dût être prise, tant que nos ressources annuelles suffiront à combler un déficit d'exploitation qui, nous l'espérons, ne durera pas toujours. Il y a, pour le moment, une course au clocher qui se poursuit, entre toutes les industries similaires de la nôtre, pour résister le plus longtemps possible aux bas prix qui les éprouvent. La victoire restera aux plus persistants. Serons-nous de ce nombre ? Nous devons le penser, pour ne pas nous résigner à voir disparaître non seulement notre atelier de brochage, mais aussi notre asile des femmes, qui, sans travail, serait un établissement voué à la stérilité. Nous avons essayé, à l'origine, de plusieurs autres industries, dans l'espoir qu'elles seraient, pour nos patronnées, une petite source de profit en même temps qu'un apprentissage utile pour l'avenir. Ces tentatives n'ont pas réussi. Le brochage seul nous a donné des résultats au point de vue de la bienfaisance. Bien qu'il nous soit très onéreux actuellement, nous devons nous efforcer, pour ne pas amoindrir notre œuvre, de lui conserver un mode de patronage si efficace. Jusqu'à présent, nos ressources budgétaires nous ont permis ce sacrifice ; un temps viendra, sans doute, où nous n'aurons pas à le regretter.

Le succès, en ce point, est d'autant plus à désirer, qu'à notre asile de femmes le patronage proprement dit se poursuit dans des conditions aussi bonnes que jamais. 140 libérées en ont profité en 1904. C'est une moyenne constante depuis plusieurs années déjà, en augmentation sensible sur les contingents enregistrés pendant les années antérieures à 1888. Ne serait-il pas fâcheux de mettre fin à un service d'une activité si soutenue ?

Le chapitre des libérés conditionnels se comporte aussi comme précédemment. Sur 106 demandes appuyées par la Société, l'administration pénitentiaire en a admis 44. Dans ce nombre de libérés conditionnels confiés à notre surveillance, 40 ont trouvé du travail au dehors, et trois sont encore occupés à l'asile ; un seul y est resté jusqu'à sa libération définitive. Ces conditions sont des plus satisfaisantes.

Vous voyez donc, Messieurs, que notre œuvre, malgré ses difficultés dans l'assistance par le travail, est loin d'avoir périçité. Son action bienfaisante se fait sentir autant que par le passé. A l'asile des hommes, notre atelier de ligots n'est plus en perte ; le jour où nous pourrions en dire autant du brochage, les opérations du patronage proprement dit reprendront leur essor antérieur. Nous mettrons tous nos soins à ce que cette nouvelle période de progrès ne se fasse pas trop attendre. Notre personnel est disposé à nous aider dans cette tâche ; nous sommes sûrs à l'avance de tout son zèle, et nous lui en devons des remerciements.

Quant à nos souscripteurs, à l'Etat, aux départements, à la Ville de Paris, nous sommes, de vieille date, habitués à ne pas douter de leur concours ; c'est lui qui, en 1904, nous a permis de faire face à des obligations accablantes. Nous leur en exprimons toute notre reconnaissance ; et nous nous recommandons de nouveau à leur sollicitude pour 1905 : jamais nous n'en avons eu besoin dans des circonstances aussi onéreuses.

Après cette communication, M. Rous, trésorier de la Société, est invité, par M. le Président, à faire connaître à l'Assemblée le compte financier de 1904. Il s'exprime en ces termes :

Mesdames, Messieurs,

Les opérations pécuniaires de 1904, représentées dans notre compte par une recette de..... Fr. 92.285 33 et une dépense de..... 92.140 48 font ressortir un très modeste excédent de recette de 144 fr. 85 ; lequel tire surtout son importance du sens dans lequel il fait pencher la balance.

Cependant, en 1903, où les ateliers ont été moins actifs, nous avons eu un excédent de plus de 5.000 francs de recette. Cela a tenu, en partie, à ce que le brochage présentait moins d'écart entre la recette et la dépense.

Cet écart, très élevé cette année..... Fr. 7.438 48 a absorbé le bénéfice de..... 1.934 » réalisé sur les ligots, ainsi que toutes les ressources disponibles sur les autres services, à 144 fr. 85 près.

A propos du rapprochement entre les deux derniers exercices,

on remarquera qu'à une plus grande activité dans les ateliers n'a pas répondu une augmentation de bénéfice en proportion, c'est le contraire qui s'est produit ; le seul avantage que nous ayons la satisfaction de constater s'est traduit par la distribution aux patronnés, hommes ou femmes, d'une somme de 3.241 fr. 15 de salaires, en augmentation de celle qui avait été distribuée l'année précédente pour l'ensemble des deux ateliers.

Voici, sommairement, les recettes et les dépenses de l'exercice :

RECETTES

Expatriations et rapatriements.....	Fr.	1.091 55
Quêtes et subventions.....		46.281 11
Atelier de brochage.....		19.650 62
Atelier de ligots.....		25.262 05

TOTAL..... Fr. 92.285 33

DEPENSES

Expatriations et rapatriements.....	Fr.	1.329 25
Administration, personnel, fournitures de bureau et correspondance.....		7.138 50
Asile de femmes.....		12.356 45
Asile Laubespain.....		14.327 20
Atelier de brochage.....		27.089 10
Atelier de ligots.....		23.328 05
Frais généraux .....		6.571 93

TOTAL..... Fr. 92.140 48

Nous vous proposons de porter au compte de capital l'excédent de recette de 144 fr. 85 cent.

M. le Président met aux voix l'approbation des comptes de 1904 tels qu'ils viennent d'être présentés. Ils sont approuvés à l'unanimité.

Trois administrateurs sortants sont à remplacer : ce sont MM. Gomot, Garçon et Lortat-Jacob. Leur réélection étant autorisée par les statuts, l'Assemblée renouvelle leurs pouvoirs à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à six heures.

# COMPTE MORAL

pour l'exercice 1904

## Nombre des individus assistés par la Société en 1904

Patronnés restant à l'asile le 31 décembre 1903.  
Admis dans le cours de l'année.....

TOTAUX .....

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Patronnés restant à l'asile le 31 décembre 1903.	52	28	80
Admis dans le cours de l'année.....	2.914	112	3.026
<b>TOTAUX .....</b>	<b>2.966</b>	<b>140</b>	<b>3.106</b>

## II

### Résultats du Patronage

Patronnés munis de passeport avec secours de route pour retourner dans leur pays....  
— Réconciliés avec leur famille.....  
— Entrés à l'hôpital.....  
— Entrés dans un hospice de vieillards.....  
— Admis à contracter un engagement militaire.....  
— Placés comme ouvriers ou employés.....  
— Dirigés sur les colonies ou expatriés.....  
— Rapatriés par voies ferrées.....  
— Renvoyés pour fautes disciplinaires.....  
— Disparus sans motif.....  
— Sortis de l'asile à l'expiration du délai accordé.....  
— Arrêtés pour délits antérieurs.....  
— Assistés sans bénéficier de l'asile.....  
— Réhabilités.....  
— Restant aux asiles le 31 décembre 1904....

TOTAUX .....

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Patronnés munis de passeport avec secours de route pour retourner dans leur pays....	141	»	141
— Réconciliés avec leur famille.....	»	2	2
— Entrés à l'hôpital.....	14	16	30
— Entrés dans un hospice de vieillards.....	»	»	»
— Admis à contracter un engagement militaire.....	9	»	9
— Placés comme ouvriers ou employés.....	526	23	549
— Dirigés sur les colonies ou expatriés.....	2	»	2
— Rapatriés par voies ferrées.....	1	»	1
— Renvoyés pour fautes disciplinaires.....	60	17	77
— Disparus sans motif.....	657	47	704
— Sortis de l'asile à l'expiration du délai accordé.....	1.314	8	1.322
— Arrêtés pour délits antérieurs.....	5	1	6
— Assistés sans bénéficier de l'asile.....	180	»	180
— Réhabilités.....	3	»	3
— Restant aux asiles le 31 décembre 1904....	54	26	80
<b>TOTAUX .....</b>	<b>2.966</b>	<b>140</b>	<b>3.106</b>

## RÉPARTITION DES LIBÉRÉS PATRONNÉS

### I. SUIVANT LEUR ORIGINE :

Nés à Paris ou dans le département de la Seine ..... 961  
Originaires des départements :

		Report .....	Report .....	
Ain .....	3	491	1065	
Aisne .....	61	Gard .....	23	
Allier .....	5	Garonne (Haute-)..	1	
Alpes (Basses-) .....	1	Gers .....	»	
Alpes (Hautes-) .....	1	Gironde .....	47	
Alpes-Maritimes .....	4	Hérault .....	6	
Ardèche .....	5	Ille-et-Vilaine .....	43	
Ardennes .....	20	Indre .....	23	
Aube .....	8	Indre-et-Loire .....	22	
Aude .....	4	Isère .....	12	
Ariège .....	4	Jura .....	7	
Aveyron .....	5	Landes .....	4	
Bouches-du-Rhône .....	14	Loir-et-Cher .....	13	
Calvados .....	6	Loire .....	30	
Cantal .....	39	Loire (Haute-) .....	17	
Charente .....	5	Loire-Inférieure .....	32	
Charente-Inférieure .....	13	Loiret .....	24	
Cher .....	15	Lot .....	4	
Corrèze .....	9	Lot-et-Garonne .....	6	
Corse .....	3	»	»	
Côtes-du-Nord .....	43	Lozère .....	27	
Côte-d'Or .....	54	Maine-et-Loire .....	40	
Creuse .....	13	Manche .....	36	
Dordogne .....	5	Marne .....	18	
Doubs .....	14	Marne (Haute-) .....	27	
Drôme .....	4	Mayenne .....	51	
Eure .....	53	Meurthe-et-Moselle .....	21	
Eure-et-Loir .....	39	Meuse .....	20	
Finistère .....	44	Morbihan .....	20	
		Nièvre .....	20	
			Yonne .....	15
			TOTAL .....	2866

A reporter.. 491

A reporter.. 1065

TOTAL.. 2866

Colonies .....

Alsace-Lorraine .....

Étranger .....

Patronnés externes ou n'ayant pas fait connaître leur origine.....

TOTAL.. 3106

### II. SUIVANT LEUR AGE :

Agés de 16 ans .....	54
— de 17 à 20 ans .....	457
— de 21 à 25 ans .....	270
— de 26 à 30 ans .....	253
— de 31 à 40 ans .....	759
— de 41 à 50 ans .....	663
— de 51 à 60 ans .....	456
Au-dessus de 60 ans .....	76
Agés non connus .....	118
	TOTAL.. 3106

### III. SUIVANT LEUR LIEU DE DÉTENTION :

Prisons centrales .....	195
— départementales .....	1180
— de la Seine .....	1116
— militaires .....	41
Envoyés par la Préfecture de Police .....	521
Origines non connues et étrangers .....	53
Ont bénéficié de la loi de sursis .....	30
	TOTAL.. 3106

### LIBÉRÉS CONDITIONNELS

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
<b>I</b>			
<b>Opérations de 1904 :</b>			
Libérés conditionnels restant à l'asile le 31 décembre 1903.....	1	»	1
Détenus ayant demandé l'assistance de la Société pour obtenir la libération conditionnelle.....	176	1	177
<b>TOTAUX.....</b>	<b>177</b>	<b>1</b>	<b>178</b>
<b>II</b>			
<b>Mouvement des demandes :</b>			
Demandes rejetées par la Société.....	70	»	70
Demandes appuyées par la Société, sur lesquelles l'Administration pénitentiaire n'a pas fait connaître sa décision.....	62	»	62
Demandes appuyées par la Société et admises par l'Administration pénitentiaire.....	43	1	44
<b>TOTAUX.....</b>	<b>175</b>	<b>1</b>	<b>176</b>
<b>III</b>			
<b>Mouvement du Patronage :</b>			
Libérés conditionnels ayant trouvé du travail... — ayant quitté l'asile à leur libération définitive.....	40 1	1 »	41 1
— restant à l'asile au 31 décembre 1904.....	3	»	3
<b>Total des libérés conditionnels patronnés en 1904.....</b>	<b>44</b>	<b>1</b>	<b>45</b>

## COMPTE FINANCIER

### DE L'EXERCICE 1904

## BUDGET DE RECETTES

Total des recettes		92.285 33
Expatriations et rapatriements		1091 55
Produit net des souscriptions, quêtes et dons recueillis par les dames quêteuses ou versés directement au bureau	4.674 11	
Subventions		
{ Ministère de l'Intérieur	36.000 »	
{ Conseil municipal de Paris	» »	
{ Conseil général de la Seine	500 »	
{ Conseils généraux des départements	2.850 »	
{ Pour la libération conditionnelle	2.257 »	46.281 11
Atelier de brochage		
{ Produit du travail livré	18.977 12	
{ Travail en magasin au 31 Décembre 1904	673 50	19.650 62
Atelier de ligots		
{ Produit des ventes	18.163 55	
{ Ligots en magasin au 31 décembre 1904	226 50	
{ Matières premières en magasin au 31 déc. 1904	6.872	25.262 05
Total des Recettes		92.285 33

## L'EXERCICE 1904 DÉPENSES

Total des Dépenses		92.140 48
Expatriations et rapatriements		
{ Frais de voyage et soldes remis aux expatriés	1.091 55	
{ Secours accordés par la Société	237 70	1.329 25
Administration		
{ Personnel	6.700 »	
{ Fournitures de bureau et correspondance	438 50	7.138 50
Asile des femmes		
{ Traitement de la directrice	1.500 »	
{ Loyer, eau, impôts, assurance et vidange	2.564 85	
{ Nourriture	4.740 45	
{ Eclairage, chauffage et blanchissage	2.062 95	
{ Secours en espèces et médicaments	118 95	
{ Frais divers	1.369 25	12.356 45
Asile Laubespain		
{ Traitement du directeur et gratification	1.540 »	
{ Eau, impôts, assurances et vidange	1.286 60	
{ Nourriture	9.491 »	
{ Blanchissage et propreté	543 20	
{ Eclairage et chauffage	1.111 25	
{ Pièces militaires	19 15	
{ Frais divers	336 »	14.327 20
Atelier de brochage		
{ Traitement du directeur et sa femme	2.000 »	
{ Travail en magasin au 31 Décembre 1903	2.092 »	
{ Salaires	17.368 20	
{ Loyer, impôts et assurances	2.470 40	
{ Matières premières	713 55	
{ Eclairage et chauffage	904 20	
{ Camionnage	994	
{ Réparation du matériel	357 75	
{ Frais divers	180 »	27.089 10
Atelier de ligots		
{ Ligots en magasin au 31 Décembre 1903	324 »	
{ Appointements, salaires, courtage et camionnage	7.293 90	
{ Réparations	497 65	
{ Matières premières	15.028 75	
{ Frais divers	178 75	23.328 05
Frais généraux		
{ Secours, entretien des immeubles et du matériel, courses et démarches pour les patronnés, garde et chauffage du siège social, etc.	5.709 88	
{ Annuité payée au Crédit Foncier	487 30	
{ Assemblée générale	374 75	6.571 93
Total des Dépenses		92.140 48
Excédent de Recettes à inscrire au compte du capital		144 85
Total égal		92.285 33



### BILAN AU

#### ACTIF

Espèces en caisse . . . . .	3.915 37
Espèces en dépôt au Crédit Lyonnais . . . . .	4.257 05
Espèces en dépôt à la Caisse des Dépôts et Consignations . . . . .	381 72
Immeubles . . . . .	137.519 45
Matériel du bureau et des Asiles . . . . .	16.680 05
Valeur industrielle du brochage . . . . .	32.000 »
Matières premières existant à l'atelier des ligots . . . . .	6.872 »
Marchandises en magasin . . . . .	
{ Ligots . . . . .	226 50
{ Brochage . . . . .	673.50 900 »
Débiteurs de l'atelier de brochage . . . . .	2.024 »
Débiteurs de l'atelier des ligots . . . . .	1.932 50
Débiteurs divers . . . . .	1.384 95

Total . . . 207.867 09

### 31 DECEMBRE 1904

#### PASSIF

Sommes dues au Crédit Foncier . . . . .	9.255 59
Pécules des libérés conditionnels . . . . .	1.837 70
Pécules des femmes patronnées . . . . .	140 90
Somme due aux fournisseurs . . . . .	1.481 70
Créanciers divers . . . . .	206 80
Capital au 31 décembre 1904 . . . . .	194.944 40

Total . . . . 207.867 09

## DONATEURS

(ARTICLE 5, § 2 DES STATUTS)

M. le comte DE LAUBESPIN, sénateur (pour la libération conditionnelle).....	Fr. 40.000 »
M. le comte de CHAMBRUN.....	15.000 »
M. DUFRESNE, sénateur.....	2.000 »
M. BONNARD.....	1.000 »
M. CALMANN-LÉVY.....	1.000 »
M. MAME, imprimeur.....	500 »
M. BONTOUX (Eugène).....	1.400 »
M. le baron GUSTAVE DE ROTHSCHILD.....	500 »
M. le baron ALPHONSE DE ROTHSCHILD.....	500 »
M. le baron EDMOND DE ROTHSCHILD.....	500 »
M <sup>me</sup> MARGUERITE ANDRÉ.....	500 »
M <sup>me</sup> CALMANN-LÉVY.....	500 »
Paris-Mutuel (subventions pour terrain et constructions).....	45.000 »
La Société des bains de mer de Monaco.....	2.000 »
M <sup>me</sup> la Comtesse de SALIS.....	500 »
M <sup>me</sup> EDOUARD MALLET.....	400 »
M. DE REINACH.....	600 »
M. GOUIN, sénateur.....	400 »

### Souscriptions annuelles de 100 francs au moins

MM.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.....	100 »
Assurances générales (Compagnie d') Vie.....	300 »
M. BÉRENGER, sénateur.....	100 »
Chambre des Agents de change.....	200 »
Chambre des Notaires.....	200 »
Comptoir national d'Escompte.....	100 »
Nationale (La Compagnie la) Incendie.....	100 »
Nationale (La Compagnie la) Vie.....	100 »

### Legs

Fondation MAISON. Fr. 1.157 87

## SUBVENTIONS

De l'Etat.....	Fr. 36.000 »
» (Indemnité pour les libérés conditionnels).....	2.257 »
Du Conseil général du Calvados..... 1903	Fr. 300 »
— ..... 1904	300 »
Du Cantal..... 1904	50 »
De la Côte-d'Or..... 1904	100 »
De la Dordogne..... 1904	50 »
Du Doubs..... 1904	100 »
D'Eure-et-Loir..... 1904	25 »
Du Finistère..... 1903	200 »
— ..... 1904	200 »
Du Gard..... 1904	50 »
D'Ille-et-Vilaine..... 1903	50 »
— ..... 1904	50 »
Des Landes..... 1904	50 »
De la Loire..... 1904	25 »
De la Manche..... 1904	300 »
De Meurthe-et-Moselle..... 1904	50 »
De la Nièvre..... 1904	50 »
Du Nord..... 1904	100 »
De l'Oise..... 1903	50 »
Du Pas-de-Calais..... 1904	300 »
De la Seine..... 1903	500 »
De Seine-et-Marne..... 1904	200 »
De la Somme..... 1904	100 »
Des Vosges..... 1904	100 »
De l'Yonne..... 1904	50 »
	<u>3.350</u>

TOTAL DES SUBVENTIONS... Fr. 41.607 »

# SOUSCRIPTIONS & QUÊTES

A		MM.	
MM.			
AGNÈS (M <sup>me</sup> )	5	BOISTEL (A.)	5
AGUILLON, avocat à la Cour de cassation	10	BOIVIN-CHAMPEAUX, avocat à la Cour de Cassation	5
ALCAN, éditeur	5	BOIVIN-CHAMPEAUX	5
ALENÇON (duc d')	20	BON GÉNIE (Société anonyme le)	10
ALICOT (M <sup>me</sup> )	10	BON MARCHÉ (Magasins du)	50
AMY, notaire	10	BONNAT, membre de l'Institut	5
ANDRÉ (M <sup>me</sup> Alfred)	20	BONTOUX (M <sup>me</sup> )	20
ANDRIEUX (M <sup>me</sup> )	5	BOUCARD	5
ANONYME	5	BOUCHERON BADIN et Cie	10
ASSOLANT (M <sup>me</sup> Adrien)	10	BOUCTOT (M <sup>me</sup> )	5
AUCLER	5	BOUDARD (A.)	5
AUDIFFRED (M <sup>me</sup> )	10	BOURBON-BUSSET (V <sup>te</sup> de)	5
AUDIN DU MÉNIL (M <sup>me</sup> )	5	BOURSE (M <sup>me</sup> )	5
AUFFMORDT ET C <sup>ie</sup>	5	BOUSQUET (M <sup>me</sup> Gaston de)	10
AUGIER (M <sup>me</sup> la baronne)	10	BOUTAREL (de)	20
		BOUTHORS (M <sup>me</sup> )	5
B		BOUTROUX (Membre de l'Institut)	10
B	5	BRACH (M <sup>me</sup> Victor)	5
BABINET, conseiller honoraire à la Cour de cassation	10	BRAULT, notaire	5
BACOT, agent de change	5	BRAULT, agent de change	5
BANNEVILLE (M <sup>me</sup> de)	5	BRELAU (M <sup>me</sup> )	5
BARBEY (M <sup>me</sup> )	5	BREVILLE (de)	5
BARBIER (M <sup>me</sup> )	10	BRUCA (M <sup>me</sup> G.)	5
BARBOUX, ancien bâtonnier	10	BRUN (M <sup>me</sup> Ch.)	10
BARDOUX (M <sup>me</sup> )	5	BUCQUET	5
BARLUET (M <sup>me</sup> )	5	BUCQUOY docteur	5
BARTHOLONI	10	BUREAU	5
BAUJARD (M <sup>me</sup> )	5	BUTTURA (M <sup>me</sup> )	5
BAUME (Charles)	5	C	
BAVELIER (M <sup>me</sup> )	5	CABLAN	5
BECKER (M <sup>me</sup> )	5	CAHEN (M <sup>me</sup> )	5
BECQUET (M <sup>me</sup> )	5	CAHEN D'ANVERS (M <sup>me</sup> Albert)	10
BÉJOT, agent de change	5	CALARY (M <sup>me</sup> Raoul)	10
BÉJOT	5	CALMANN-LÉVY (M <sup>me</sup> )	10
BELIN frères, éditeurs	5	CAPENDU (M <sup>me</sup> )	5
BELLAIGUE (A.)	20	CARETTE	5
BELLET	20	CARON (M <sup>me</sup> )	5
BELLOM (M <sup>me</sup> )	10	CARPENTIER	5
BENEL (M <sup>me</sup> )	5	CARTIER (E.) ancien bâtonnier	5
BENHAM (M. et M <sup>me</sup> )	5	CASIMIR-PERIER	10
BERCEAU	10	CASIMIR-PERIER (M <sup>me</sup> )	5
BERGERON (M <sup>me</sup> )	20	CERF (M <sup>me</sup> B.)	10
BERNARD	5	CERF (M <sup>me</sup> Hippolyte)	15
BERTHEUX (comtesse de)	5	CERJAT (M <sup>me</sup> de)	5
BERTRAND-TAILLET, notaire	10	CHAMBRE DES AVOUÉS A LA COUR D'APPEL	50
BESSAND père et fils et C <sup>ie</sup> (Belle Jardinière)	25	CHAMBRE SYNDICALE DES COMMIS-SAIRES-PRISEURS	50
BÉTOLAUD, ancien bâtonnier	10	CHAMBRE SYNDICALE DES VINS ET SPIRITUEUX EN GROS	30
BIEDERMANN (M <sup>me</sup> )	10	CHARLOT (M <sup>me</sup> )	5
BILLY (de)	5	CHARMET	5
BINDING (M <sup>me</sup> )	5	CHASLIN (M <sup>me</sup> )	5
BOIS (G.), avocat	10	CHAUCHAT (M <sup>me</sup> E.)	5
BOISMENU (baronne de)	10		

MM.		MM.	
CHAUDRON frères	5	DUFOURMANTELLE	5
CHEMINADE	5	DULUD, avoué	10
CHÉRONNET (M <sup>me</sup> )	5	DUPERRE (amiral)	5
CHEVRIER (M <sup>me</sup> )	5	DUPONT (M <sup>me</sup> )	5
CHEVRIER, conseiller à la Cour de cassation	10	DURAND-JOURNET (M <sup>me</sup> )	5
CHÉYSSON, inspecteur général des Ponts et Chaussées, membre de l'Institut	10	E	
CLAMAGERAN (M <sup>me</sup> )	10	EMERIQUE	5
CLAMOND	5	ENGEL (M <sup>me</sup> )	10
CLAUDE-LAFONTAINE et MARTINET	10	ERLANGER (M <sup>me</sup> la baronne d')	20
CLÉMENT (M <sup>me</sup> Léon)	5	ESPINAS	10
CLÉRY, avocat	10	ÉTIENNE (M <sup>me</sup> )	5
COLLIN (M <sup>me</sup> Emile)	5	EVAIN (M <sup>me</sup> la baronne)	5
COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX	10	F	
CORDELET, sénateur	10	FALCOU (M <sup>me</sup> )	5
COSTÉ et CRIÉ, directeurs des Magasins du Pauvre Jacques	5	FANON	5
COTELLE (M <sup>me</sup> )	5	FAUCHE (M <sup>me</sup> H.)	5
COTTENET, notaire	5	FÈRE (M <sup>me</sup> )	5
COULON	5	FERNET	5
COURTOT (M <sup>me</sup> Lucien)	5	FERRY (M <sup>me</sup> Jules)	10
CURÉ DE LA MADELEINE (M. le)	20	FERTÉ (M <sup>me</sup> )	5
CUVINOT (M <sup>me</sup> )	5	FEUILLOLEY, avocat général à la Cour de cassation	10
D		FIGARO (Journal Le)	20
DANSAG (M <sup>lle</sup> )	5	FIRINO, ancien député	5
DANTON	10	FIRMIN DIDOT, éditeur	5
DANVIN, notaire	5	FLAHAUT (M <sup>me</sup> )	5
DAUCHEZ	5	FLEUREAU (M <sup>me</sup> )	5
DAVENPORT (M <sup>me</sup> )	10	FOULD (Paul)	10
DECAUVILLE, ancien sénateur	20	FOURNIER-SARLOVÈZE	5
DEHOLLAIN	10	FRANCK DE FERRIÈRE	10
DELABORDE (M <sup>me</sup> L.)	5	FRANKLIN, conseiller honoraire à la Cour de cassation	20
DELAFON, notaire	10	G	
DELAIRE (A.)	20	GABRIEL et C <sup>ie</sup>	5
DELAPALME, notaire	5	GAILLARD	5
DELAVILLE-LEROUX (M <sup>me</sup> )	5	GAILLY, ancien sénateur	20
DELBOS (M <sup>me</sup> )	5	GALINDEZ (M <sup>me</sup> )	5
DEMACHY-SEILLIÈRE et C <sup>ie</sup>	20	GASTINNE-RENETTE	5
DEMARTIAL, conseiller à la Cour de cassation	10	GAUDIN (M <sup>me</sup> )	5
DENIS (M <sup>me</sup> )	10	GAZETTE DES TRIBUNAUX (La)	5
DESCHAMPS (M <sup>me</sup> )	5	GEFFROY (M <sup>me</sup> )	5
DESJARDINS (M <sup>me</sup> )	5	GÉRARD (baron) député	10
DESPORTES (M <sup>me</sup> Fernand)	10	GÉRARD (M <sup>lle</sup> )	5
DESPREZ (M <sup>me</sup> )	5	GERBIDON (M <sup>lle</sup> )	10
DEUTSCH fils (A.)	10	GÉRENTE (M <sup>me</sup> Ernest)	5
DEUTSCH (M <sup>me</sup> F.)	10	GERMAIN (M <sup>me</sup> )	5
DEVIN (Léon), ancien bâtonnier	5	GIDE (M <sup>me</sup> )	5
DOLLFUS (P.), agent de change	20	GINET (M <sup>me</sup> )	5
DOLÉZON	5	GIRARDIN (M <sup>me</sup> )	5
DRAKE, député	20	GIRAudeau, agent de change	5
DREYFUS (Ferdinand), membre du Conseil supérieur des prisons	10	GIZON (M <sup>me</sup> )	5
DROZ (Alfred)	5	GOBERT (M <sup>me</sup> )	5
Du Buit, ancien bâtonnier	10	GOBERT-MARTIN (A Réaumur)	10
DUCHATEL (comte)	20	GOBLET (M <sup>me</sup> )	5
DUCOING LOISELLE et Cie	5	GOMEL	10
DUEZ (M <sup>me</sup> Léon)	20		
DUFAURE (A.), ancien député	5		

MM.	
GOULDEN (M <sup>mo</sup> )	5
GOURDAUT et FILS	5
GRAINVILLE (M <sup>me</sup> )	5
GRANDJEAN et PENET (M <sup>mes</sup> )	5
GRETERIN (M <sup>me</sup> )	5
GRIGNON (M <sup>me</sup> )	5
GROSCLAUDE (M <sup>me</sup> )	5
GROUVEL (M <sup>lle</sup> )	5
GUÉDON (M <sup>me</sup> )	10
GUICHARD (M <sup>me</sup> Jules)	10
GUICHARD (M <sup>me</sup> Robert)	5
GUICHEN (M <sup>me</sup> la comtesse de)	5
GUILLET (M <sup>me</sup> )	5
GUILLOT (M <sup>me</sup> )	5
GUY (M <sup>lle</sup> )	10
GUY (M <sup>me</sup> )	5
GUYOT (M <sup>me</sup> )	5

**H**

HAMELIN (M <sup>mo</sup> )	5
HAMMER (M <sup>me</sup> )	5
HARCOURT (Marquis d')	5
HAUSSONVILLE (comte d'), membre de l'Académie française	5
HAYEM et C <sup>ie</sup>	10
HECHT (M <sup>me</sup> )	20
HEINE et C <sup>ie</sup>	40
HENNESSY	5
HERBERT, Secrétaire général de la Société des Min <sup>s</sup>	5
HERRMANN (M <sup>me</sup> )	5
HERRMANN (M <sup>me</sup> )	5
HEURTEAU (M <sup>me</sup> )	5
HIMLY, membre de l'Institut	5
HIRSCHMANN (M <sup>me</sup> )	5
HOTTINGUER (M <sup>mo</sup> Philippe)	30
HOUBETE	5
HOVELACQUE (M <sup>me</sup> )	5
HOVELACQUE (M <sup>me</sup> )	5
HUBNER (M <sup>me</sup> )	5
HUGO-OBERNDOEFFER	5

**I J**

ISTEL (M <sup>me</sup> )	5
ISTEL (Isidore)	10
IWEINS (M <sup>me</sup> )	5
JARNAG (M <sup>me</sup> de)	5
JOBRÉ-DUVAL	5
JOIN-LAMBERT	5
JOLY (de)	5
JORDAN	10

**K**

KAHN	10
KASTLER, notaire	5
KERHALLET (de)	10
KLOTZ (M <sup>me</sup> )	5
KRANTZ (M <sup>me</sup> )	20

MM.	
<b>L</b>	
LABBÉ (M <sup>me</sup> )	20
LABBEY et C <sup>ie</sup>	20
LABOULAYE (de), ancien ambassadeur	20
LAFORGUE (M <sup>me</sup> )	5
LAMBERT-CHAMPY	5
LAMÉ-FLEURY (M <sup>me</sup> )	20
LANNELONGUE (M <sup>me</sup> )	5
LA PERCHE	5
LAPORTE	5
LARANGOT (M <sup>me</sup> )	5
LARIVIÈRE	5
LASCoux (M <sup>me</sup> )	5
LAUER (M <sup>me</sup> )	5
LAURENT, notaire	5
LAURENT-DEGOUSSÉ (M <sup>me</sup> )	5
LAYRE (baron de)	5
LAZARD frères et C <sup>ie</sup>	20
LEBEL (M <sup>me</sup> Alfred)	10
LECHALAS (M <sup>mo</sup> )	5
LEFEBVRE (M <sup>me</sup> Alphonse)	5
LEFEBVRE (M <sup>me</sup> F <sup>o</sup> )	5
LEFÈBURE (Léon)	20
LEFRÈRE (M <sup>me</sup> )	5
LEFOUILLON (M <sup>me</sup> )	5
LEFUEL, cons. à la Cour d'appel	5
LEHIDEUX, banquier	20
LEQUESNE	10
LEROUX (M <sup>me</sup> )	10
LEROY-BEAULIEU, membre de l'Institut	5
LEROY-DUPRÉ et C <sup>ie</sup> , banquiers	5
LESBROS (M <sup>me</sup> )	5
LEVALLOIS et C <sup>ie</sup>	5
LÉVEILLÉ (M <sup>me</sup> )	5
LEVEL (M <sup>me</sup> Emile)	5
LÉVY (M <sup>me</sup> Anatole)	5
LIARD, vice-recteur de l'Académie de Paris	20
LIONNET (M <sup>me</sup> )	5
LOGEARD (M <sup>me</sup> )	5
LOISEAU (M <sup>me</sup> )	5
LORTAT-JACOB, avoué honoraire	20
LOT, ancien greffier à la Cour d'appel	20
LOUBENS, conseiller à la Cour de cassation	5
LOUCHET (M <sup>me</sup> )	5
LOVE (M <sup>me</sup> )	5
LOWENSTEIN frères	40

**M**

MAGASINS SAINT-JOSEPH	5
MAGNEL	5
MAIGRET (comtesse de)	5
MALENFANT	5
MALLET frères, banquiers	40
MANCEL (M <sup>me</sup> )	40
MANNHEIM	5

MM.	
<b>P</b>	
MANSAIS (M <sup>me</sup> )	5
MARCHANT	5
MARCUARD et C <sup>ie</sup>	10
MARESCAL (M <sup>me</sup> )	5
MAREUIL (baronne de)	5
MARGUERIE (M <sup>me</sup> )	5
MARIX (M <sup>me</sup> Edmond)	5
MAS (M <sup>me</sup> )	5
MASSON et C <sup>ie</sup> , éditeurs	10
MATNIEL, cons-iller d'Etat	10
MERLIN (M <sup>me</sup> )	5
MERVILLE (M <sup>mo</sup> )	5
MÉRY (M <sup>me</sup> )	5
MEUNIER	5
MEURINNE (M <sup>me</sup> Edouard)	5
MICHELEZ, notaire	5
MIMEREL, avocat au conseil d'Etat	20
MIR (M <sup>me</sup> )	10
MIRABAUD (M <sup>me</sup> Albert)	10
MIRABAUD et PUERARI	20
MIRAVULT (M <sup>me</sup> )	10
MONACO (le Prince de)	20
MONOD (Henri), conseiller d'Etat	5
MONTESQUIOU (comte W. de)	5
MONY	5
MOREAU (M <sup>me</sup> Auguste)	5
MOREL, gouverneur du Crédit Foncier	25
MOREL d'ARLEUX (docteur Paul)	5
MOTET (docteur)	20
MOUSTIER (marquis de)	10
MOUTARD-MARTIN, avocat au Conseil d'Etat	5
MULLER (Ed.), ancien député	5
MURAT (princesse Joachim)	50

**N**

NALÉCHE (de), directeur du journal des Débats	10
NAUD et C <sup>ie</sup>	5
NEUFLIZE (baronne de)	10
NEUHAUSS	10
NICOLAS (M <sup>me</sup> )	10
NOACH-DOLLFUS	5
NOIRETFRÈRE (M <sup>me</sup> de)	10
NORDLING (de)	20

**O**

OBISSIER, docteur	5
OCHS (M <sup>me</sup> Alphonse)	10
ODIER (M <sup>lle</sup> )	5
OFFICE CENTRAL des œuvres de bienfaisance	10
OFFROY, GUYARD et C <sup>ie</sup> , banquiers	5

MM.	
<b>P</b>	
PAGÈS (M <sup>me</sup> )	5
PAGÈS (M <sup>me</sup> )	5
PAM	5
PARIS-FRANCE (société anonyme)	20
PARENTIER général	20
PASSAVANT (M <sup>me</sup> )	5
PASSEZ, avocat à la Cour de cassation	10
PAULIAN	5
PÉAN DE SAINT-GILLES	10
PÉNAUD	5
PÉNICHAULT, PELLETIER et C <sup>ie</sup>	10
PÉREIRE (M <sup>me</sup> Gustave)	10
PÉRON (M <sup>me</sup> )	5
PÉRONNE	5
PÉRONNE, notaire	5
PÉROUSE (M <sup>me</sup> )	5
PÉROUSE	5
PÉRSOZ (M <sup>me</sup> Jules)	5
PETIBON (M <sup>me</sup> )	5
PETIT JOURNAL (le)	10
PETIT PARISIEN (le)	20
PETSCHÉ (M <sup>me</sup> )	5
PICOT (G.), membre de l'Institut	10
PIGALLE commandant	5
PILLET-WILL (comte)	10
PINGUET, notaire	5
PLON-NOURRIET et C <sup>ie</sup>	5
POISSON, notaire	10
POIX (princesse de)	5
POLETNICH	5
POLONCEAU (M <sup>me</sup> )	10
POMEREU (Vicomte de)	20
PORGÈS (M <sup>me</sup> )	5
PORGÈS (J.)	5
POSTOLE	5
POTIN (Félix)	25
POTOCKI (comte)	5
POUGNET	10
POUILLET (M <sup>me</sup> )	5
PRAT (M <sup>me</sup> Henri)	5
PROPPER (M <sup>me</sup> )	10
PROUST, avocat, ancien magistrat	20
PUAUX, ministre protestant	5
PULLEU (M <sup>me</sup> )	5

**Q**

QUESNEL (M <sup>me</sup> )	10
QUÉVREMONT (M <sup>me</sup> )	5

**R**

RAOUL-DUVAL (M <sup>me</sup> E.)	5
RAOUL-DUVAL (M <sup>me</sup> F.)	5
RAVAU (M <sup>me</sup> )	5

<b>MM.</b>	
RAYNAL (M <sup>me</sup> Léon).....	5
REINACH (J.), ancien député .....	5
RÉMUSAT (de).....	10
RÉVILLON frères.....	50
REYNAUD, conseiller d'Etat.....	5
RICARD, Conseiller à la Cour d'Appel.....	5
RICARD (M <sup>me</sup> ).....	5
RICARD (Monsieur le cardinal), archevêque de Paris.....	20
RIDGWAY (M <sup>me</sup> ).....	5
RIMBAUD.....	5
RIVAILLE (M <sup>me</sup> ).....	5
RIVAUD (M <sup>me</sup> ).....	5
RIVIÈRE (Louis).....	5
RIVIÈRE, ancien magistrat.....	10
ROBINEAU, notaire.....	5
ROCHET agent de change.....	5
RODRIGUES (M <sup>me</sup> G.).....	5
ROSENHEIM (M <sup>me</sup> ).....	5
ROTHSCHILD (de) frères, banq.....	50
ROUDAUD.....	7
ROUSSEL (M <sup>me</sup> ).....	5
ROUSSELET (M <sup>me</sup> ).....	5
ROUVRE (de).....	5
ROYER (C. de).....	10
RUEFF.....	5
RUEPPE (vicomte de la).....	5

**S**

SABATIER (M <sup>me</sup> ).....	50
SAINT frères.....	5
SAINT-JOSEPH (baron de).....	5
SAINT-PIERRE (marquise de).....	5
SAINT-QUENTIN (comte de), sénateur.....	5
SAINT-SENOCH (M <sup>me</sup> de).....	5
SALATHÉ-DIEZ (M <sup>me</sup> ).....	5
SALEMFELS (M <sup>me</sup> de).....	5
SALLES (M <sup>me</sup> ).....	10
SALOMON (M <sup>me</sup> ).....	5
SAMUEL (E.) et C <sup>ie</sup> .....	5
SANCHEZ (M <sup>me</sup> ).....	5
SANCY (baron de).....	10
SAPIEHA.....	5
SAUTAI (M <sup>me</sup> ).....	5
SAUTIER (M <sup>me</sup> G.).....	5
SAUTTER (Louis).....	5
SAUVAGE (M <sup>me</sup> R.).....	5
SAY (M <sup>me</sup> Léon).....	20
SCHERRER (M <sup>me</sup> ).....	20
SCHICKLER (baron F. de).....	10
SCHMERBER (M <sup>me</sup> ).....	5
SCHMIDT (M. et M <sup>me</sup> ).....	5
SCHMIT.....	5
SCHNEIDER et C <sup>ie</sup> .....	20
SCHWENK et JEITELS.....	5
SÉBLINE, sénateur.....	5
SÉE (M <sup>me</sup> ).....	5
SÉE (M <sup>me</sup> Marc).....	5
SELIGMANN (M <sup>me</sup> ).....	40
SELIGMANN frères, banquiers.....	10

<b>MM.</b>	
SEYDOUX (M <sup>me</sup> Alfred).....	5
SEYNES (de).....	5
SIBEN (M <sup>me</sup> ).....	5
SILHOL, ancien sénateur.....	20
SIMON (E.).....	5
SIZERANNE (comte de la).....	10
SMITH (M <sup>me</sup> ).....	10
SOUBIES (M <sup>me</sup> ).....	5
SOULTZENER (M <sup>me</sup> ).....	5
SOUVESTRE.....	5
SULZBACH, banquiers.....	20

**T**

TAUB.....	5
TEMPS (journal le).....	20
THELIER (M <sup>me</sup> ).....	5
THÉVIN.....	5
THULIÉ (docteur).....	25
TUREAU (G.), avocat.....	10
TILLY (M <sup>me</sup> du).....	5
TOUBEAU (M <sup>me</sup> ).....	5
TOURNEL (M <sup>me</sup> ).....	5
TOURSEILLER, avocat à la Cour d'appel.....	5
TRIPILR.....	5
TRUBERT.....	5
TRY, conseiller honoraire à la Cour de cassation.....	10

**U**

ULLMANN (M <sup>me</sup> ).....	5
UZÈS (duchesse d').....	5

**V**

VALBREUZE (de).....	10
VALLÉE, notaire.....	5
VALLIÈRE (M <sup>me</sup> de).....	5
VALLOT.....	5
VAZ-VIEIRA (M <sup>me</sup> ).....	20
VELTEN, sénateur.....	10
VENDOME (duc de).....	5
VERNES (A.), banquier.....	20
VEYRAC, agent de change.....	20
VIART (Comtesse de).....	5
VIEFVILLE (de), président à la Cour d'appel.....	10
VILLEMAL (M <sup>me</sup> ).....	5
VILMORIN (M <sup>me</sup> de).....	5
VILMORIN (Andrieux).....	20
VINCENT-PONNIER.....	5
VUITRY (M <sup>me</sup> ).....	10

**MM.**

<b>W</b>	
WADDINGTON sénateur.....	10
WALLON, sénateur.....	10
WEIL (M <sup>me</sup> Henriette).....	5
WEILLER (M <sup>me</sup> A.).....	5
WELLES (M <sup>me</sup> ).....	5
WEYHER (M <sup>me</sup> ).....	10
WEYER (M <sup>me</sup> ).....	5
WINTER (David).....	5
WITT (M <sup>me</sup> de).....	5

**MM.**

WORMS et C <sup>ie</sup> , banquiers.....	20
WORTH.....	20
<b>Y</b>	
YANVILLE (comtesse Henri d').....	5
<b>Z</b>	
ZADOC-KAHN, grand-rabbin de France.....	20
ZIEGLER (M <sup>me</sup> ).....	5

Souscriptions au-dessous de 5 francs ..... 732 fr.

M<sup>me</sup> la baronne DE LEONINO, un don important de comestibles.